

STRASBOURG , vendredi 20 février 2009

Service de la navigation de Strasbourg

Arrondissement territorial de Strasbourg

Chômages (modification du chômage programmé)

Canal des Faux-Remparts

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2009/00475
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2008/04850

Pris en application :

de l'article 14 de l'Arrêté Préfectoral du 22 avril 1993 portant Règlement Particulier de Police de la Navigation sur l'III canalisée, le Canal des Faux remparts et de l'Aar

Une interruption de navigation

▪ du lundi 2 mars 2009 à 08:30 au dimanche 5 avril 2009 à 23:30 [tous les usagers (dans les deux sens)]

- Canal des faux remparts entre les PK 0.000 (écluse B) et PK 1.800 (confluence avec l'III) - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision Strasbourg Canaux, 46 quai Jacoutot, 67000, STRASBOURG.
Tél : 03 88 45 50 20. Fax : 03 88 61 05 88.

Commentaire :

Le chômage sur l'III canalisée et le canal des Faux Remparts à Strasbourg prévu du 2 mars au 5 avril 2009, est modifié comme suit :

- le chômage des écluses A et B et du pont-tournant du Faisan est annulé. Ces ouvrages ne feront pas l'objet des travaux initialement prévus et resteront donc en service.

- la navigation sera interrompue du 2 mars au 5 avril 2009 sur le canal des Faux Remparts du fait des travaux de démolition du pont de Saverne. Pour les bateaux de service et de secours, l'accessibilité à l'amont du pont pourra se faire depuis l'écluse B.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents du Service Navigation ou de la Brigade Fluviale.

Chef d'Arrondissement

Signé

Bruno DUFOUR

Date limite d'affichage :
lundi 6 avril 2009